



Permis suspendu après un retrait de 6 mois, il y a déjà 5 mois

Par **Folie_old**, le **24/09/2007** à **12:13**

Madame, Monsieur,

Mon conjoint a fait un excès de vitesse en novembre dernier, retrait de permis pour 6 mois. Au bout des 6 mois, on a récupéré le permis. La décision du tribunal est arrivée après. Décision : Amende + 3 mois complémentaire. N'ayant pas compris pour les 3 mois et ne nous demandons pas de redonner le permis, il a continué de conduire. Aujourd'hui, on nous dit qu'il faut le rendre pour 3 mois. Qu'est-ce qu'il faut faire? En plus il vient de changer de travail et il est en période d'essai.

Par **Jurigaby**, le **24/09/2007** à **19:20**

Vaut mieux le leur donner. Ils ont dans leur droit, et si vous ne le faites pas, ils vont recourir à la force publique...

Par **Folie_old**, le **25/09/2007** à **08:52**

Merci de votre réponse, j'aurai une autre question : le jugement du tribunal a eu lieu le 26 mars 2007, est-il vrai que le jugement annule la peine provisoire et qu'à partir de cette date, on commence la peine du tribunal c'est-à-dire les 3 mois supplémentaire?

Merci de votre réponse